



## Description de service : <<Advanced Services Cisco POC Service for Virtual Managed Services>> Services avancés : Service de démonstration de faisabilité (POC) des services virtuels gérés (ASF-VMS-POC)

Le présent document décrit les services avancés à prix fixe : Service de démonstration de faisabilité (POC) de Cisco pour les services virtuels gérés (SVG)

**Documents connexes** : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site [www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/](http://www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/) : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le glossaire.

**Vente directe par Cisco.** Si vous avez souscrit ces Services directement auprès de Cisco pour votre propre usage interne, le présent document est intégré à votre Contrat-cadre de services, à votre Contrat de services avancés ou à tout autre contrat de service couvrant l'achat de services basés sur des Services avancés auprès de Cisco (« Contrat-cadre »). Si aucun Contrat-cadre de ce type n'a été conclu, la présente Description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales consultable sur [http://www.cisco.com/web/CA/about/doing\\_business/legal/terms\\_conditions\\_fr.html](http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html). Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de service couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat-cadre de revente »). Si le Contrat-cadre de revente ne renferme pas les modalités d'achat et de revente des Services avancés Cisco ou les conditions générales analogues, la présente Description de service est régie par les conditions générales du Contrat-cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, disponible à l'adresse suivante : [http://www.cisco.com/web/CA/about/doing\\_business/legal/terms\\_conditions\\_fr.html](http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html). Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

**Vente par un revendeur agréé Cisco.** Si vous avez souscrit à ces Services auprès d'un revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat (s'il y a lieu) qui régit la prestation de ce Service est celui établi entre vous et votre Revendeur agréé Cisco. Votre Revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi que d'autres descriptions des services

proposés par Cisco, à l'adresse suivante : [www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/](http://www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/).

Service de démonstration de faisabilité (POC) de Cisco pour les services virtuels gérés (SVG)

### Résumé du service

Le service POC de Cisco pour les services virtuels gérés fournit des services de démonstration de faisabilité pour une instance unique de la solution Services virtuels gérés (« SVG ») sur la GenPOD pour les SVG de Cisco. Il est limité à ce qui suit :

- Installation et configuration de solution SVG sur l'infrastructure GenPOD (telle que définie par la nomenclature GenPOD pour les SVG de Cisco) pour une utilisation comme démonstrateur/POC
- Tous les composants incluant Openstack qui sont installés en tant que POD unique dans un centre de données
- Aucune intégration, installation ou configuration d'un composant tiers, à l'exception d'Openstack et de Linux/KVM,
- Aucune installation de matériel (peut être commandé séparément)
- Aucune intégration ou personnalisation d'Openstack OSS ou BSS.
- Aucune intégration de services/Cas d'utilisation supplémentaire autres que celle prise en charge par la solution SVG

Une GenPOD comprend :

- six serveurs Cisco UCS, série C220-M4;
- trois serveurs Cisco UCS, série C240-M4;
- un commutateur de bâti Cisco Nexus, série 9300
- un routeur de bâti Cisco ASR, série [9001](#);
- Deux à quatre routeurs Cisco ISR, série [1900](#) comme les CPE.

### Produits livrables

- Installation et configuration de composants des SVG sur l'infrastructure GenPOD

- Planification et exécution du test de démonstration de faisabilité (POC) de l'infrastructure GenPOD pour les services virtuels gérés (SVG)
- Transfert des connaissances

### Lieu de la prestation

La prestation des Services au Client s'effectue sur site et à distance.

### Examen du Plan de projet

#### Responsabilités de Cisco

- Fournir au Client la liste des membres désignés du personnel de Cisco et les rôles et responsabilités de chacun.
- Collaborer avec le Client afin de repérer et de documenter les relations de dépendance, les risques et les problèmes associés à la réussite du projet.
- Fournir les événements planifiés dans le cadre du projet, les ressources et les délais.
- Participer, lorsque cela est nécessaire, aux réunions d'examen de projet ou aux conférences téléphoniques régulièrement organisées.
- Fournir au Client l'identité des membres du personnel nécessitant un accès aux locaux du Client, au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue à laquelle lesdits membres du personnel nécessiteront un accès.

#### Responsabilités du Client

- Fournir au chef de projet (PM) Cisco la liste des membres du personnel du Client et les rôles et responsabilités de chacun.
- Veiller à ce que le personnel clé (notamment les responsables de la conception et de la planification de l'architecture, les spécialistes en ingénierie de réseau et les personnes responsables de l'exploitation du réseau) soit disponible pour fournir des renseignements et participer aux séances d'examen, ateliers et autres activités de collecte de renseignements. Le PM du Client veillera à ce que Cisco dispose de l'ensemble des renseignements, données et documents raisonnablement nécessaires pour qu'il puisse fournir les Services et se conformera aux responsabilités de Cisco énoncées dans la présente Description de service. Ces renseignements incluent, sans s'y limiter: a) les renseignements concernant les exigences en matière de réseau, de conception et d'activités commerciales du Client ainsi que les autres exigences applicables; b) les documents fonctionnels ou techniques liés à ces exigences; et c) les cartes de topologie, les renseignements sur la configuration ainsi que l'infrastructure de réseau actuelle et proposée.
- Identifier l'interlocuteur principal et un suppléant sur site responsable de la fourniture des renseignements nécessaires, de l'obtention des autorisations d'accès et de la coordination avec les autres entités ou tierces parties en ce qui a trait aux Services fournis sur le site.

- Participer, lorsque cela est nécessaire, aux réunions d'examen de projet ou aux conférences téléphoniques régulièrement organisées.
- Sauf disposition contraire prise entre les parties, veiller à ce que toute demande de renseignements ou de documentation en lien avec le projet et formulée par Cisco soit satisfaite dans les dix (10) jours ouvrables.

### Installation et configuration des SVG

#### Responsabilités de Cisco :

- Passer en revue l'environnement GenPOD pour confirmer qu'il satisfait aux exigences de la liste de vérification des conditions préalables pour les SVG de Cisco avant l'installation de la solution SVG.
- Installer et configurer Openstack et Linux/KVM.
- Installer et configurer les SVG sur l'infrastructure GenPOD pour une utilisation comme démonstrateur/POC.

#### Responsabilités du Client

- Veiller à ce que l'infrastructure GenPOD soit correctement installée et câblée en vue de préparer l'installation de la Solution SVG.
- Coordonner et gérer les ressources internes dans le réseau et dans les groupes d'applications du Client afin de prendre en charge l'installation de la Solution SVG dans l'environnement.
- Le Client fournira un accès à distance à l'environnement GenPOD pour permettre à Cisco de fournir des services à distance.

### Planification et exécution du test de démonstration de faisabilité (POC) de l'infrastructure GenPOD pour les services virtuels gérés (SVG)

#### Responsabilités de Cisco

- Fournir un plan de test prédéfini pour la démonstration de faisabilité (POC).
- Tester la solution conformément au Plan de test des SVG.

#### Responsabilités du Client

- Passer en revue le plan de test fourni par Cisco.
- Fournir au moins une (1) ressource suffisamment formée et qualifiée pour participer aux tests.
- Résoudre tout problème de serveur survenant au cours des tests
- Fournir le trafic de test (p. ex. par les générateurs de trafics nécessaires aux tests fonctionnels de bout en bout de la fonction de réseau virtuel (VNF)), le cas échéant.

## **Transfert des connaissances**

### **Responsabilités de Cisco :**

- Organiser des séances de transfert des connaissances sur site dans le cadre de l'exécution de la démonstration de faisabilité (POC) des SVG
- Le Transfert des connaissances se limitera a) à la solution 2.x des SVG, b) à l'environnement POC installé de GenPOD
- Fournir des services d'assistance à distance d'une durée maximale de huit (8) heures sur une période de dix (10) jours ouvrables consécutifs pour tout dépannage ou toute demande de renseignements liés au POC.

### **Responsabilités du Client :**

- Collaborer avec Cisco afin de planifier les séances de transfert des connaissances.
- Désigner au maximum six (6) employés du Client qui participeront aux séances de transfert des connaissances.
- Vérifier que les participants ont suivi la formation sur le produit et sur la solution avant d'entamer la séance de transfert des connaissances.
- Communiquer des renseignements complémentaires sur les exigences du Client pour permettre à Cisco de dispenser une séance de transfert des connaissances plus ciblée et adaptée.
- Fournir à Cisco la date de début, le nom et le profil de base des membres du personnel participant à chaque séance de transfert des connaissances au moins cinq (5) jours ouvrables avant le début des séances de transfert des connaissances.
- Veiller à ce que les membres du personnel du Client participant aux séances de transfert des connaissances respectent toutes les conditions préalables au cours identifiées par Cisco.

### **Responsabilités générales du Client**

- Tous les renseignements (notamment les conceptions, les topologies et les exigences) que le Client fournit sont supposés être à jour et valides pour son environnement actuel. Les Services réalisés par Cisco sont basés sur les renseignements fournis à ce dernier par le Client au moment des services.

- Le Client reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.
- Identifier le personnel du Client et définir le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les spécialistes en ingénierie de planification et de conception de l'architecture et les spécialistes en ingénierie de réseau.
- Veiller à ce que le personnel du Client soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux séances de collecte de renseignements prévues (entretiens, réunions ou conférences téléphoniques par exemple).
- Le Client comprend et accepte expressément que les Services soient exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco.
- Le Client doit informer Cisco de toute modification de planification relative au projet au moins dix (10) jours ouvrables avant l'activité prévue.
- Pour minimiser toute interruption ou tout retard du déploiement suite à des pannes matérielles ou logicielles, le Client doit obtenir tous les contrats d'entretien nécessaires relatifs aux produits Cisco ou aux produits tiers qui sont inclus dans le déploiement prévu.

## **Facturation et achèvement**

### **Facturation**

Les Services sont facturés après leur réalisation.

### **Achèvement des Services**

Cisco informera le Client par écrit une fois les Services réalisés. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des Services est considérée comme acceptée conformément à la présente description de service.